



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

Lettre de l'AMDQ – n°60 – Janvier 2022

Mot du Président

Chers Adhérents,

La neige est tombée en quantité, cela nous promet une belle saison d'hiver à Megève et Demi-Quartier ! Et comme les remontées mécaniques ouvrent, nous allons pouvoir profiter pleinement de cet exceptionnel environnement.

L'année dernière, faute de remontées mécaniques, vous avez été nombreux à adopter les raquettes. Il faut bien sûr continuer cette saine activité, et Megève la soutient en offrant la gratuité des remontées mécaniques aux piétons adhérents de l'association « Vivre Megève », même équipés de raquettes !

Nous serons toujours force de proposition pour développer les avantages proposés aux Résidents de Megève et Demi-Quartier, qu'ils soient permanents ou semi-permanents. Les Résidents semi-permanents seront bientôt les seuls à payer la Taxe d'Habitation, et cela justifie pleinement de leur proposer ces avantages...

Sur le plan de l'environnement, comme vous pourrez le lire par ailleurs dans cette Lettre d'Info, votre Conseil est très attentif aux évolutions. La modification du PLU de Demi-Quartier est très avancée, et devrait faire l'objet d'une enquête publique dans les prochaines semaines. Megève, où les sujets PLU sont encore plus complexes, a subi quelques retards, ayant choisi de changer de cabinet conseil. Nous sommes en relation avec les deux équipes municipales pour contribuer aux nécessaires évolutions des PLU de ces deux communes

Malheureusement, la pandémie Covid-19 est toujours présente, et de plus en plus contagieuse. Cela nous a conduit à ne pas vous proposer de pot de fin d'année, moment de convivialité qui avait été si apprécié en 2018 et 2019. Espérons que nous pourrons le tenir en 2022 !

Je profite de ce billet pour vous souhaiter de Bonnes Fêtes, dans le respect des règles sanitaires, et une excellente année 2022.

Jean-Loup Jourdain, décembre 2021



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

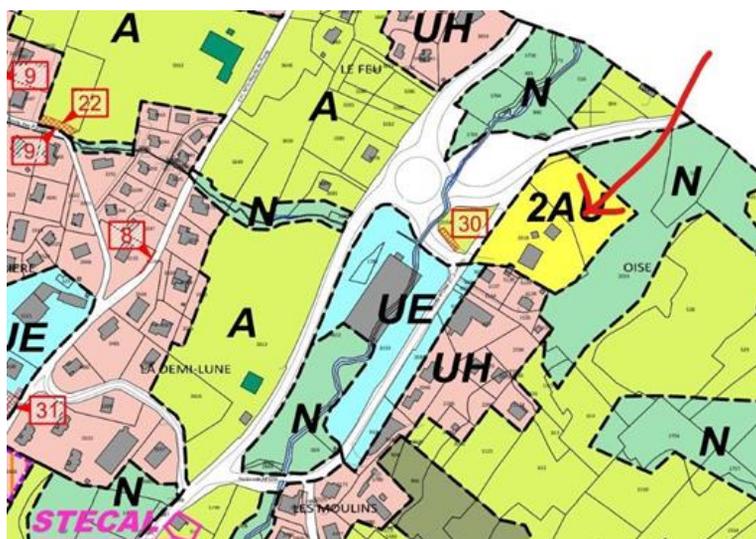
MODIFICATION N° 1 DU PLU DE LA COMMUNE DE DEMI-QUARTIER

La Commune a engagé une enquête publique portant sur un projet de modification du PLU voté en 2017. La finalité de ce projet est d'augmenter les offres de logements sociaux, touristiques et saisonniers.

Dans cet esprit, des modifications portent notamment sur le règlement écrit, les zones réservées ainsi que sur les OAP. Nous n'avons pas de remarque particulière sur ces points à l'exception des emplacements de parkings pour lesquels il est demandé sur plusieurs zones que 2/3 de ses emplacements soient situés en extérieur. Surpris par cette exigence, nous avons interrogé Monsieur Stéphane Allard Maire de Demi-Quartier.

Celui-ci nous a répondu qu'il avait été constaté que beaucoup de places de stationnement intérieures étaient détournées de leur fonction d'origine et qu'il en résultait que les résidents manquant de place, ils se garaient sur la voie publique. Dont acte.

Un point important : l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU « d'Oise ».



Cette zone se situe entre le parking et le rond-point de La Princesse. Elle était classée dans le PLU de 2017 en zone « d'urbanisation future ». Cette zone de 9.000 m² serait occupée par des logements sociaux et touristiques ainsi que des bâtiments commerciaux. Nous nous inquiétons de la hauteur autorisée des bâtiments ainsi que du nombre de parking minimum sur cette zone. Nous avons fait part de ce souci au Commissaire Enquêteur dans la lettre jointe.

Crédit photo : Commune de Demi-Quartier



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

LETTRE ENVOYÉE PAR L'AMDQ AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, DÉCEMBRE 2021

Objet : Modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme, Demi-Quartier

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'Association des « Amis de Megève et de Demi-Quartier », agréée en tant qu'association locale des usagers sur le territoire des communes de Megève et Demi-Quartier, vient présenter des observations à l'occasion de l'enquête publique organisée pour la Modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de Demi-Quartier.

La finalité première telle qu'elle est exprimée, à savoir l'augmentation des offres en logements sociaux et touristiques, n'appelle pas de commentaire de notre part. En effet nous comprenons, notamment suite aux échanges que nous avons eus avec le Monsieur Le Maire de Demi-Quartier, que l'expérience des dernières années pour développer une mixité sociale n'a pas été couronnée de succès. D'où le fait de faire des modifications de zonage et de zones réservées.

Nous pouvons comprendre, par ailleurs, le souhait de nos élus de construire des places de stationnement en extérieur tout en conservant les nombres de places tels que définis dans le PLU existant.

Nous regrettons néanmoins que, d'une manière générale, les modifications apportées ne soient pas toujours claires dans leur rédaction.

Le projet prévoit l'urbanisation de la zone dite « Oise ».

Sur ce point, nous comprenons le souhait de nos élus que cette zone soit urbanisée, les Coefficients d'Emprise au Sol, les distances vis-à-vis des voies publiques et entre les bâtiments sont raisonnables.

Néanmoins la zone « Oise » est entourée de zones agricoles et de zones naturelles. De ce fait sa constructibilité va durement affecter l'environnement. Par ailleurs, les nouveaux bâtiments seront les premiers qui apparaîtront en franchissant la « frontière » de la commune. Il nous apparaît donc primordial de limiter au maximum les nuisances visuelles.

Un point fort du PLU existant prévoit que, dans la très grande majorité des zones, la hauteur de tous nouveaux bâtiments ne saurait dépasser 10 mètres au faitage. Ce qui préserve une caractéristique très positive de la commune.

Nous notons dans le projet que la hauteur des bâtiments de l'Oise pourrait aller jusqu'à 13 mètres ! Ceci nous paraît très excessif. Nous notons que le projet prévoit de construire jusqu'à 5.000 m² de plancher. Ne faudrait-il pas construire moins de surface habitable mais préserver au maximum l'environnement auquel tous les résidents et visiteurs de Demi-Quartier sont si attachés ?



**Les amis de Megève
et Demi-Quartier**

C'est avec ce souci que nous demandons que la hauteur maximum des bâtiments soit diminuée et fixée de nouveau à 10 mètres au faitage.

Le nombre de places de stationnement envisagé dans la zone « Oise » nous apparaît, parfois, comme insuffisant. Une place par emploi n'appelle pas de commentaire. En revanche nous pensons qu'une différenciation doit être faite entre les hôtels et les résidences dites « touristiques ». Une place par chambre dans un hôtel est une norme satisfaisante. Pour les autres résidences touristiques, celles-ci peuvent concerner des appartements mis en location pour une clientèle de passage. De tels appartements n'ont pas de limite de superficie. Nous pensons que le nombre de places de stationnement doit dépendre de la surface de ces appartements par exemple 1 place par unité de logement de 30 ou 40 m². La phrase (page 48) : « le nombre de places de stationnement doit correspondre aux besoins de l'opération » apparaît comme sujet à interprétation.

Comme vous le voyez nos remarques ne sont mues que par le désir de voir Demi-Quartier préserver un développement harmonieux dans le respect de la qualité architecturale.

Notre association vous remercie de prendre en compte ces observations.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de nos salutations les meilleures.

Arnaud de Vaureix
Vice-Président

Jean-Loup Jourdain
Président



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU DE MEGÈVE RÉVISION ET MODIFICATION

La révision du PLU :

la Mairie ayant jugé que le travail du bureau d'étude extérieur ne donnait pas satisfaction elle a dénoncé son contrat il y a quelques jours. La recherche d'un nouveau prestataire est en cours.

Modification du règlement d'urbanisme :

comme nous vous l'avions écrit dans notre Lettre d'Information de juillet dernier cette procédure accélérée permet de réécrire le règlement existant. Les principaux points de cette réécriture doivent porter sur plusieurs aspects tels que réductions des emprises au sol (CES) et hauteurs des bâtiments dans de nombreuses zones.

Par ailleurs, le règlement en vigueur est trop imprécis et permet des interprétations et abus par les promoteurs. Tous ces points avaient fait l'objet de nombreuses remarques par votre Conseil au cours de l'élaboration du PLU voté en 2017...

Le projet est en cours de rédaction et une enquête publique doit -aux dernières nouvelles- être organisée cet hiver. Le vote de cette modification est prévu au printemps.



Photo Commune de Megève

Nous attendons beaucoup de cette modification du règlement qui doit permettre de contrer la surdensification que nous constatons et déplorons actuellement. Votre Conseil sera très vigilant sur le projet qui sera présenté.

LE CONSEIL DE L'AMDQ RESTE À VOTRE DISPOSITION

contact@amis-de-megeve.com

Président : Jean-Loup JOURDAIN

Vice-présidents : Arnaud de VAUREIX et Bernard POUJADE

Trésorier : Bernard MOUY

Secrétaire Générale : Christine THORAL-PAUL

Membres du Conseil :

Frédéric DAWANCE, Dominique DUNANT, Roland VAXELAIRE



**Les amis de Megève
et Demi-Quartier**

A QUAND LA PROCHAINE SOIRÉE DES AMIS ?

Au-delà de notre Assemblée Générale et de notre traditionnel dîner d'été, l'AMDQ propose à ses membres de se réunir de manière conviviale pendant les vacances de Noël.

De nombreux lecteurs se souviendront d'ailleurs de la soirée que nous avons passée ensemble dans le Club des 5 Rues en 2018, et de l'apéritif au Soleil d'Or en 2019... alors à quand la prochaine soirée des Amis de Megève et Demi-Quartier ?

Malheureusement pas pour ces vacances de Noël et sans doute pas non plus pour février... mais notre intention reste d'organiser une soirée dès que la situation sanitaire le permettra

De fait, comme vous le savez, les restaurants français sont soumis au pass sanitaire et pour tous les déplacements dans la salle, le masque est obligatoire : on ne l'enlève qu'une fois installé à sa table. Les mesures sont les mêmes pour les bars et les discothèques ont interdiction d'accueillir du public jusqu'au 6 janvier 2022 inclus.



DÉMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

La Mairie de Demi-Quartier a quitté la Tour Magdelain place de l'Eglise à Megève pour un nouveau bâtiment situé sur le terrain des services techniques au 775 Route d'Etraz 74120 Demi-Quartier. L'inauguration est prévue au printemps prochain.



Crédit photo :P. Solle



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

GRATUITÉ PASS PIÉTONS POUR LES RÉSIDENTS NON-PERMANENTS

UNE BONNE NOUVELLE !

Vous vous souviendrez que dès sa première mandature comme Maire de Megève, Madame Catherine Jullien-Brèches avait mis en place un statut de résident (permanent ou non-permanent) qui permettait d'obtenir des réductions sur un certain nombre de prestations.

Nous avons suivi ce dossier en demandant que les résidents non-permanents obtiennent plus d'avantages que ceux offerts, notamment sur les remontées mécaniques. C'est chose faite pour les Piétons ! Déjà l'été dernier mais de nouveau en vigueur pour l'année à venir – hiver comme été, la gratuité des remontées mécaniques est acquise pour les résidents non-permanents.



Crédit photo Commune de Megève

Comment procéder ? Demander votre carte de résident en Mairie puis adhérer à l'Association Vivre Megève (en ligne). Quand vous voulez utiliser les remontées mécaniques, présentez votre carte « Résident » à l'accueil. Vous bénéficierez alors de la gratuité des transports pour la journée. Nous vous rappelons que la carte de résident à Megève ne peut être délivrée aux résidents de Demi-Quartier.

MAISONS FLEURIES

Comme chaque année ce fut merveilleux de se promener parmi tous ces chalets, hôtels, ou appartements tous plus fleuris les uns que les autres et les lots que nous remettons chaque année ont été très appréciés tant à Megève qu'à Demi-Quartier



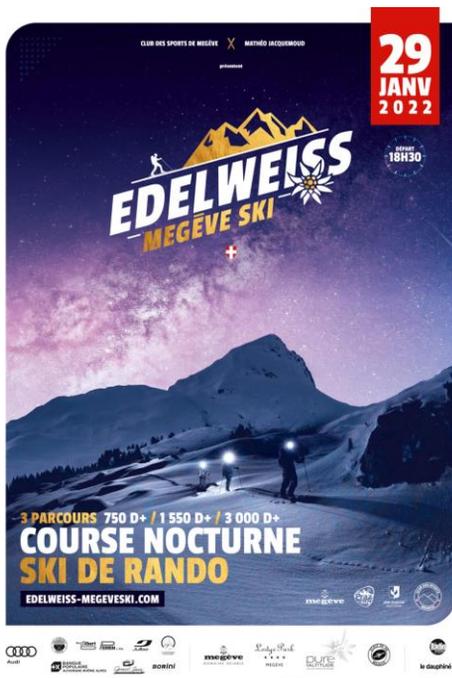
*Remise des prix à Demi-Quartier,
photo P. Solle*



*Remise des prix à Megève,
photo Commune de Megève*



Les amis de Megève
et Demi-Quartier



L'EDELWEISS MEGÈVE SKI

C'est le grand retour de L'Edelweiss en 2022 !!! Sur une idée de Mathéo Jacquemoud (multiple Champion du Monde, double vainqueur de la Pierra Menta...), le Club des Sports de Megève organise l'EDELWEISS MEGÈVE SKI, le 29 janvier prochain .

Cet événement – dont les Amis de Megève et Demi-Quartier sont partenaires - est ouvert à TOUS : débutants et experts se retrouveront sur la ligne de départ pour une aventure sous les étoiles.

Chacun est libre de choisir sa distance durant la course et choisit d'être chronométré ou non. Couplées à cette liberté, des festivités seront au rendez-vous avec notamment de nombreux points musicaux sur le parcours .

Les inscriptions se font en ligne: :

<https://edelweiss-megeveski.com/>

LIGNES DE CRÊTE

LA BANDE DESSINÉE SUR LES SOMMETS

Au sein du Palais Megève, se tient une exposition exceptionnelle consacrée au thème de la montagne dans la bande dessinée, à travers plus d'une vingtaine d'artistes passés ou présents - français, suisse, canadien, espagnol, polonais, américain, japonais- et plusieurs espaces thématiques. Cette épopée vertigineuse vous emmène sur les sommets des montagnes en explorant le thème de l'alpinisme, du ski et de l'aventure avec 111 originaux et 59 reproductions de planches.

Ainsi se côtoient les époques et styles les plus divers afin d'établir un parcours historique le plus complet possible, en commençant par le XIXe siècle, celui de Rodolphe Töpffer et de Gustave Doré.

Cette belle exposition qui dure jusqu'au 18 avril est accompagnée d'événements: cinéma, musique et conférence.

Retrouver l'ensemble du programme sur megeve.com.





Les amis de Megève
et Demi-Quartier

CRÈCHE DE NOËL

C'est un particulier, Monsieur Albert Parolai, adhérent à notre association qui avait pris l'initiative, il y a quelques années, de créer et faire installer une crèche à proximité du lavoir.

En qualité de Maître d'œuvre, il en a, depuis, assumé toutes les responsabilités, qu'elles soient en matière de financement, installation, autorisations administratives...

Monsieur Parolai souhaite aujourd'hui passer la main. Celle-ci pourrait être reprise par un particulier ou une association créée à cet effet. Pour ce faire, il fait un appel à volontaire(s).

Nous pensons qu'un certain nombre des adhérents des Amis de Megève et Demi-Quartier sont sensibles à la présence d'une crèche dans le village aussi nous sommes heureux de faire le relais auprès de vous de cette demande.

Vous pouvez vous faire connaître en envoyant un courriel à contact@amis-de-megeve.com



Crédit photo A. de Vaureix

MONT BLANC MEGÈVE CYCLING: MADAME LE MAIRE À L'HONNEUR

C'est le 12 septembre 2021 que s'est déroulé le Mont Blanc Megève Cycling organisé par le Club des Sports de Megève. Sur un parcours de 75 km avec un dénivelé positif de 2.090 m, Madame Catherine Jullien-Brèches - Maire de Megève – est arrivée à la quinzième place de la section féminine et à la 1ère place de sa catégorie. Toutes nos félicitations à notre élue.



Crédit photo Actumontagne



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

BRIDGE CLUB DE MEGÈVE

UNE BONNE NOUVELLE !

Après des mois d'interruption, le Club de bridge de Megève a repris ses activités.

Nous vous rappelons que le Club avait « perdu » sa salle sur la patinoire centrale lors du déménagement du casino il y a quelques années ; nous étions alors intervenus à plusieurs reprises auprès des élus pour trouver une solution de remplacement.

Pour cette saison d'hiver, les tournois sont organisés 4 fois par semaine, les lundi, mercredi, vendredi et samedi à 15h15 à la Maison des Associations.



Les rencontres sont organisées dans le respect des mesures gouvernementales - pass sanitaire requis.

Pour mémoire, le Bridge Club de Megève est affilié à la Fédération Française de Bridge.

Maison des Associations, passage de la Romance, salle hysope, 3ème étage.

Contact : bridgemege@wanadoo.fr



Crédit photo Commune de Megève

DIVERS

Nous vous rappelons que si les équipements d'hiver pour vos voitures sont obligatoires depuis le 1er novembre dans toute la Haute-Savoie, ce sont les feux à foyer ouvert qui sont interdits à compter du 1er janvier 2021.





Les amis de Megève
et Demi-Quartier

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
MERCREDI 4 AOÛT 2021
ASSOCIATION AGRÉÉE (ARTICLE R 121-5 DU CODE DE L'URBANISME)

En introduction de notre assemblée générale nous avons eu un entretien très intéressant avec Michel Cugier, directeur des remontées mécaniques de Megève.

Début de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Amis de Megève et Demi-Quartier à 18h00. Après émargement, 95 adhérents sont présents ou représentés.

Jean-Loup Jourdain, Président de l'Association, préside l'Assemblée.

Chers amis,

Il me revient pour la première fois de vous présenter le Rapport Moral, et c'est avec plaisir que je m'attèle à cette tâche.

Tout d'abord, je veux vous remercier pour votre présence, vous adhérents mais aussi nos élus, notamment Mme Catherine Julien Brèches, Maire de Megève ainsi que Monsieur Stéphane Allard Maire de Demi-Quartier, ainsi que les membres de leurs équipes municipales présents à notre AG.

Une nouvelle fois, notre AGO se déroule dans des **conditions très particulières** dues aux mesures sanitaires que nous nous devons de suivre. Nous les respecterons – en particulier le port du masque s'impose pendant cette AG – tout en cherchant au maximum un retour aux convivialités d'antan, avec par exemple le retour dans cet auditorium que nous apprécions tant.

Je vous rappelle l'ordre du jour de notre AGO :

- Rapport Moral
- Rapport Financier
- Fixation du montant des cotisations
- Quitus au Conseil d'Administration
- Questions diverses



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

RAPPORT MORAL

Votre Conseil a connu cette année des évolutions importantes.

En effet, comme il vous l'a été communiqué en novembre 2020, Arnaud de Vaureix a souhaité alléger ses responsabilités dans notre Association, et votre Conseil a accédé à sa demande. Nous le remercions vivement pour son action en tant que Président, et surtout de continuer son implication dans notre Association.

Le bureau de l'Association est alors constitué de la façon suivante :

Jean-Loup Jourdain, Président

Arnaud de Vaureix, Vice-président, plus particulièrement en charge du PLU et des relations avec la Mairie de Megève

Bernard Poujade Vice-Président, en charge des questions juridiques

Christine Thoral-Paul Secrétaire Générale, qui suit cette AG depuis la Bretagne. Vous aurez remarqué que la distance n'empêche pas Christine d'être toujours aussi active. On ne la remerciera jamais assez pour le travail qu'elle accomplit pour notre Association.

Bernard Mouy, Trésorier

Une administratrice – Claire Grémont - a décidé de donner sa démission de membre du Conseil, pour suivre une autre voie dans son implication dans la vie mégevanne. Nous la remercions du travail qu'elle a accompli durant son année de mandat, notamment dans les contacts avec le Club des Sports et diverses activités culturelles.

La recomposition du Conseil va être une des tâches importantes de l'année qui vient, en anticipation des demandes de non-renouvellement de mandat déjà exprimées. Je pense en particuliers à Christine Thoral, notre Secrétaire Générale, qui, malgré la distance depuis la Bretagne, accomplit un travail essentiel à la vie de notre Association. A nous d'organiser une passation de relais en douceur sur ce poste si important.

Nous venons de vivre encore **une année très particulière** :

Une saison d'hiver avec un enneigement très important, mais sans remontées mécaniques ! Cela aura permis de développer de nouvelles façons d'apprécier la montagne, et, si les touristes ont été bien moins nombreux – comme en témoignent les nombreux hôtels fermés cet hiver, les résidents secondaires ont – eux – bien été présents, et nous les remercions pour leur attachement à Megève.

Les restaurants, bars, lieux de convivialité, sont restés fermés cet hiver, mais nous pouvons enfin les apprécier de nouveau. Espérons que les conditions sanitaires permettent de conserver cette ouverture.



**Les amis de Megève
et Demi-Quartier**

Activités de l'Association

Contraintes sanitaires obligent, nous avons réduit au minimum les interactions conviviales : pas de diner annuel, pas de verre organisé en décembre.

Cette année, nous tentons de reprendre ces activités conviviales, si indispensables au développement de liens entre nous, en respectant les règles sanitaires bien sûr.

Ce vendredi, nous tenons notre diner annuel au Téléphérique Café, et je vous encourage à vous inscrire à ce rendez-vous annuel renouvelé.

Nouvelle identité visuelle AMDQ

Notre nouvelle charte graphique est maintenant déployée sur tous les supports, grâce à l'action de Frédéric Dawance, notre administrateur en charge de la charte graphique et du site web :

- Un site web renouvelé ;
- Des supports extérieurs tels bandeaux et kakemonos ;
- Un ensemble de supports de communication (papier à lettre, flyers, cartes de visite,...)

Des Partenariats

L'année dernière, nous étions engagés en tant que partenaire du Club des Sports de Megève pour le Megève Nature Trail., avec une participation financière de 2500 € complétée par une action de bénévolat.

Cette année, nous avons souhaité amplifier ce soutien auprès du Club des Sports de Megève dans sa démarche d'ouverture à de nouveaux publics, et renforcer l'image sportive de Megève, qui nous paraît indispensable pour attirer des jeunes.

Il avait ainsi été prévu de soutenir, outre le Megève Nature Trail, l'Edelweiss cet hiver, qui a malheureusement été interdit au dernier moment par le Préfet pour raisons sanitaires.

Cette année, le soutien voté par votre Conseil s'élève à 5000€, toujours complétés par des prestations de bénévolat.

Nous travaillons également avec le Club des Sports pour développer une solution pour les tennis du centre-ville.

Comme chaque année, nous soutenons le concours des chalets fleuris, en le dotant d'une dizaine de prix et en participant au jury. A ce titre, nous avons besoin d'un adhérent pour participer au jury, pendant une journée avant le 15 août – je ne peux pas donner en assemblée plénière la date exacte, mais celle-ci sera bien sûr communiquée aux adhérents intéressés à participer à ce jury.



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

Nous soutenons également le projet de réalisation d'un ouvrage portant sur des photographies d'agriculteurs : le maintien de cette activité est essentiel à l'ADN de Megève, et nous soutenons les initiatives permettant de les faire connaître. La nature précise de notre soutien n'est pas encore définie, mais Arnaud de Vaureix suit maintenant ce dossier initié par Claire Grémont.

Nous avons également été sollicités par la Mairie de Megève pour participer à la rénovation de la Croix du Calvaire. L'intérêt artistique de cet ouvrage n'est pas apparu à votre Conseil, qui s'en est tenu à sa position habituelle, de ne pas soutenir d'éléments culturels. Nous ne participerons pas à cette action.

Un sujet essentiel, qui interpelle de nombreux adhérents : l'urbanisme

Comme vous avez pu le constater, le développement immobilier est très important, que ce soit sur Megève et Demi-quartier, ou même Combloux et Praz-sur-Arly, qui, de plus en plus, ressemble à une conurbation unique, mais sans organe de gestion connu.

Les promoteurs développement de grands ensembles (site Faucigny, Les Vériaux, immeubles Gritti,...), et ces grands ensembles vont rester pour des décennies. De plus, les possibilités de « densification » données aux particuliers contribuent à ce sentiment de « bétonnage » exprimé par de nombreux adhérents, et constaté sur le terrain.

Le Conseil Municipal de Megève avait pris la décision au cours de sa réunion du **4 septembre 2018 de réviser le PLU**. Les causes principales de cette décision, vous les connaissez : **en résumé « sur-urbanisation »** ! Vous le constatez tous les jours en vous promenant, des fondations béantes, des grues partout... Nous n'avons pu qu'applaudir cette décision d'entamer une révision du PLU.

Madame Le Maire de Megève a d'ailleurs pris la décision de ne pas déléguer la compétence Urbanisme - et donc de la révision du PLU.

Et puis, « **stand-by** » pendant **près de 3 ans** !

Aussi nous nous réjouissons des récentes décisions de la Mairie de Megève de relancer la modification du Règlement d'urbanisme et la révision du PLU, dont les premiers effets devraient commencer à se faire sentir dans une année, comme nous vous en avons rendu compte dans notre dernière Lettre d'Information. Nous soutenons bien sûr cette démarche de la Municipalité.



**Les amis de Megève
et Demi-Quartier**

Par ailleurs, nous avons été sollicités par plusieurs adhérents cherchant de l'aide face à des développements immobiliers les impactant.

Il n'est bien sûr pas du rôle de votre Association de contester tous les permis de construire, aussi nous avons développé une démarche :

- Dès que notre attention est attirée par un adhérent sur un développement immobilier précis, nous consultons le permis de construire, et analysons s'il est d'intérêt pour votre Association de le contester (ce que nous avons fait, par exemple, par le passé sur le calvaire, avec succès) ;
- Dans la négation, nous prenons systématiquement contact alors avec l'adhérent qui a soulevé la question, et identifions si des voies de recours peuvent être envisagées à titre individuel.

Un sujet d'urbanisme nous préoccupe : le parking du Glapet (ou de l'Office de Tourisme). Une délibération du Conseil Municipal de Megève nous a alerté sur un projet de développement de 450 M2 de boutiques à l'emplacement du Square de la Baronne de Rothschild. Nous avons eu une réunion de travail sur ce sujet avec la Mairie de Megève, et, s'il existe bien une démarche de concession d'aménagement visant à faire réaliser la mise aux normes de ce parking moyennant le droit d'exploitation de 450 m2 de boutiques, aucun projet précis n'existe à ce jour. Seul un appel à projet a été lancé par la Mairie de Megève. Nous restons bien sûr vigilants sur ce sujet.

Les commerces

Cela conduit à aborder le sujet des commerces à Megève. Vous avez pu tous constater le nombre de commerces vides, que ce soit dans la galerie du Mont Blanc, au carrefour de Rochebrune ou encore sur le site du Novotel. Sur ce dernier site, deux emplacements sur 15 sont occupés aujourd'hui, mais il m'a été assuré que, à l'exception de deux locaux toujours en cours de négociation, l'ensemble de ces commerces serait occupé pour Noël.

Souhaitons-le, pouvoir ainsi disposer d'un centre d'attraction supplémentaire.

Mais nous restons interrogatifs sur la pertinence du financement d'infrastructures par la création de nouvelles boutiques.



Crédit photo Novotel



Rapport financier

Par Bernard Mouy, Trésorier

Amis de Megève et de Demi-Quartier							
Compte d'exploitation 2020 en €							
	Recettes 2019	Recettes 2020		Frais 2019	Frais 2020	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de l'exercice 2020
Fonctionnement			Fonctionnement				
Cotisations	8 865,00	7 110,00	Lettre d'information	748,94	250,29		
Dons	150,00	2 044,00	Partenariat	719,66	4 881,30		
Produits financiers	576,89	407,04	Fonctionnement	1 938,28	1 672,50		
Produits exceptionnels remb frais poste		100,00	Outils de communication		1 955,00		
Total fonctionnement	9 591,89	9 661,04	Total fonctionnement	3 406,88	8 759,09	6 185,01	901,95
Activités			Activités				
Divers	0,00	0,00	Divers visite ferme	228,00		-228,00	0,00
Dîner	3 267,10	0,00	Dîner	4 199,27	0,00	-932,17	0,00
Total activités	3 267,10	0,00	Total activités	4 427,27	0,00	-1 160,17	0,00
Total recettes	12 858,99	9 661,04	Total fonctionnement + activité	7 834,15	8 759,09	5 024,84	901,95
Balance récapitulative 2020 en €							
Solde au 31/12/2019				Solde au 31/12/2020			
Banque		4 156,81	Banque			5 096,72	
Compte sur livret		77 071,61	Compte sur livret			77 473,32	
Livret orange		3 237,18	Livret orange			4 742,51	
			Outils de communication 2020 payés en 2021			-1 955,00	
Total trésorerie au 31/12/2019		84 465,60	Total trésorerie au 31/12/2020			85 357,55	
			Solde de trésorerie de l'exercice			891,95	

Commentaires :

Année avec peu d'activités de rencontre, mais des cadeaux vers les anciens et les soignants (1641 €) pendant le confinement du printemps et la participation au trail de l'été 2020 (2500 €)

2019 à été une année exceptionnelle en terme de cotisations, le niveau de 2020 malgré les conditions très particulières reste bon comparé aux années précédentes (moyenne sur 14 ans 7400 €) .

Le don de 2000€ correspond à la mise à jour de notre site internet et des outils de communication (logo, plaquettes, cartes de visite), la facture (1,955 €) correspondant à ce don a été payée en 2021.

Cotisations

Je vous rappelle les montants des cotisations 2021 :

- Membre actif : 20€
- Couple : 30€
- Membre bienfaiteur : 50€
- Membre partenaire : 80€

Nous vous proposerons de conserver les mêmes montants pour l'année 2022



**Les amis de Megève
et Demi-Quartier**

Mise au vote des résolutions

Approbation du Rapport Moral à l'unanimité.

Approbation du Rapport financier à l'unanimité.

Quitus au Conseil d'Administration à l'unanimité.

Fixation du montant des cotisations, cotisations maintenues à l'unanimité

Conclusion

Nous vivons toujours une période difficile. Et nous devons trouver de nouveaux équilibres entre contraintes sanitaires, convivialités et liberté d'agir.

Je gage que AMDQ restera amical et solidaire dans le souci de trouver ces nouveaux équilibres et continuer d'apprécier ces sites qui nous tiennent tant à cœur, résidents permanents comme non permanents, ou même semi-permanents !

Vous avez la parole

Des micros vous seront tendus, par ailleurs, nous vous remercions de remettre vos masques après vos interventions.

Quelques sujets abordés, ayant donné lieu à des échanges approfondis avec les édiles concernés :

- Historique de la démarche « PLU » à Megève depuis 2007, et les conséquences de l'annulation en 2010 du premier PLU
- Parking de l'Office du Tourisme (dit également « du Glapet »), 6 M€ de travaux de réhabilitation (incendie ; accès handicapés ; repérage ; infiltrations), et impacts sur le square de la Baronne de Rothschild
- Parking du NOVOTEL (partie publique), inondé donc non livré
- Parking du Village (sous la gare routière) rénové (étanchéité), entièrement réservé aux abonnés
- Modification du Règlement d'Urbanisme en cours: possibilité de s'exprimer lors de l'enquête publique (fin 2021 si le planning est tenu)
- Vente de l'Hôtel St Georges, qui sera probablement transformé en appartements – pas d'information sur le devenir du restaurant associé
- Chapelle Sainte Anne



**Les amis de Megève
et Demi-Quartier**

- Avenir de Megève à long terme – destin à 20 ans ? Préoccupation du devenir des Mégevans, les jeunes ne pouvant s’installer sur la commune à cause des coûts de l’immobilier
- Projet d’auberge pédagogique, avec auberge de jeunesse
- Besoin de redynamiser le secteur « Rochebrune », relance par des cafés ou salons de thé ?
- Evénements culturels (festivals de musique ; expo Willy Ronis jusqu’à fin septembre ; expo sur l’astrophotographie ; expo BD l’hiver prochain ; livre sur les agriculteurs)
- Quelles natures de commerces pour Megève ?

Remerciements

Grand merci pour vos présences et vos participations.

Comme le « pass sanitaire » a été contrôlé à l’entrée du Palais des Sports, nous avons décidé de reprendre la tradition de verre de l’amitié suivant l’AG.

Je vous convie donc à venir le prendre au restaurant du Palais des Sports, les règles sanitaires ne nous autorisant pas à le tenir dans l’espace en antichambre de cet auditorium. Bien sûr en respectant, autant que faire se peut, les gestes barrière et remettre vos masques dès que possible.



Crédit photo Commune de Megève



Les amis de Megève
et Demi-Quartier

COTISATIONS 2022

La cotisation reste inchangée en 2022 et s'élève à :

• Membre partenaire	80€
• Membre bienfaiteur	50€
• Membre actif	20€
• Couple	30€

Elle nous permet de participer à l'entretien du patrimoine, de suivre les dossiers en cours et, le cas échéant, d'agir si nécessaire. Enfin, cette cotisation couvre les frais de secrétariat, d'envoi des lettres et d'organisation des Assemblées Générales.

Nous ne pouvons que vous encourager à inscrire également vos enfants. Il est important :

- de les sensibiliser à la protection d'un site qu'ils aiment,
- de les informer de la vie de la commune,
- de les faire participer à nos actions.

Nous serons heureux de les connaître et ils pourront ainsi recevoir directement nos courriels ou courriers.

ATTENTION SI VOUS AVEZ INTERNET, VERSEZ VOTRE COTISATION DIRECTEMENT SUR LE SITE DES « AMIS DE MEGÈVE »

(notice jointe ci-dessous)

Dans le cas contraire, vous pouvez nous régler soit par chèque, soit par virement selon RIB ci-dessous mais en précisant bien votre nom, vos adresses, e-mail et téléphone ainsi que le type de cotisation (cf. Bulletin)

Relevé d'Identité Bancaire-IBAN pour effectuer vos virements à l'ordre de « Les Amis de Megève » BP 133 – 74120 MEGÈVE.

CREDIT MUTUEL Domiciliation : CCM MEGÈVE - BIC : CMCIFR2A

IBAN : FR76 1027 8024 1700 0103 3584 073

COTISATIONS 1^{ER} JANVIER – 31 DÉCEMBRE

Indiquez pour chacun : Nom, prénom, (mari, femme, enfants) _____

Adresse principale _____

Adresse à Megève ou Demi-Quartier _____

Adresse e-mail lisible (indispensable pour faciliter l'envoi des documents pour tous y compris les enfants) _____

Nous vous rappelons que votre cotisation doit, dans la mesure du possible, être réglée directement sur le site de notre association selon les indications données ci-dessus.
Si vos coordonnées sont modifiées (adresse, téléphone ou adresse électronique) n'oubliez pas de nous avertir ; cela vous permettra de toujours recevoir nos informations

Site internet les amis de Megève- Inscription en ligne

Il est désormais possible et **recommandé** de s'inscrire en ligne auprès de l'association les Amis de Megève.

Pour cela rien de plus simple : rendez-vous depuis sur le site www.amis-de-megeve.com.

Il suffit de créer un unique compte pour toute la famille, puis de rattacher un à un les membres. Pour cela :

1. **Rendez-vous sur « Inscription » dans le menu, en haut du site, s'il s'agit d'une 1^{ère} inscription (et dans Mon compte pour un renouvellement)**

Accueil Présentation Agenda et Courrier Lettres et AG **Inscription** Mon Compte Contact

2. **Remplissez le formulaire ci-dessous et cliquez sur « CREER SON COMPTE » pour terminer.**

Email *	<input type="text" value="Email"/>
Mot de passe *	<input type="password" value="Mot de passe"/>
Retaper mot de passe *	<input type="password" value="Confirmer Mot de passe"/>
<input type="button" value="CREER SON COMPTE →"/>	

3. **Une fois connecté, rendez-vous sur la partie « Mon Compte » qui apparaît alors dans le menu**

Accueil Présentation Agenda et Courrier Lettres et AG Inscription **Mon Compte** Contact

4. **En bas, apparaît la liste des personnes rattachées au compte. Cette liste est vide au début :**

Liste des adhérents rattachés à ce compte

Adhérent	Type d'adhérent	Etat cotisation	Détail
Aucun utilisateur rattaché à ce compte actuellement			

5. **Vous pouvez alors ajouter un adhérent « simple », ou un « couple ».**

5. **Au cours de la procédure, on vous demandera notamment de choisir à quel type de cotisation vous souhaitez souscrire :**

Votre type d'adhésion

Membre fondateur (80€)

Membre bienfaiteur (50€)

Membre actif (20€)

Autre cotisation personnalisée

Avec l'option « Autre cotisation personnalisée », vous pouvez effectuer le don que vous souhaitez, les autres types d'adhésion sont les adhésions les plus « courantes ».



6. Pour finir, il vous sera demandé de choisir le moyen de paiement. **Merci de privilégier le paiement en ligne par carte bancaire** : (c'est facile et rapide)

Votre moyen de paiement

- Paiement par **CARTE BANCAIRE** (conseillé : votre inscription est instantanée)
- Paiement par **VIREMENT**
- Paiement par **CHEQUE** (votre inscription n'est effective qu'à l'encaissement de votre chèque)
- Paiement en **LIQUIDE** (votre inscription n'est effective qu'à l'encaissement de la somme)

7. Précision sur le nouveau système de paiement HELLOASSO :

La loi française nous a contraints à changer de prestataire de paiement du fait de notre statut associatif. Nous avons opté pour le spécialiste en France du paiement en ligne pour les associations : **HELLOASSO**. Cette entreprise française a choisi un modèle économique qui consiste à soutenir les associations en finançant le service uniquement sur la base de **dons effectués par les adhérents, lors du paiement**. Ces dons sont complètement **FACULTATIFS**, il n'y a pas d'obligation, mais par défaut un montant de don vous est proposé. Voici concrètement comment cela fonctionne. Si vous avez choisi à l'étape précédente (étape 7) le paiement par **CARTE BANCAIRE**, vous serez redirigé vers la page ci-dessous.

Imaginons que vous souhaitiez payer 20€ à l'association Amis de Megève, l'écran apparaît comme ceci :

← 1 Les amis de megève et demi-quartier

Votre règlement

20 €

À régler aujourd'hui

Règlement à Les amis de megève et demi-quartier	20 €
Contribution volontaire à HelloAsso ❤️	3.90 €
Modifier la contribution volontaire <input type="button" value="Modifier"/>	

HelloAsso est une entreprise sociale et solidaire qui fournit gratuitement ses solutions de paiement aux associations. La contribution volontaire des internautes, modifiable et facultative, est son unique source de revenus. Elle permet aux associations comme Les amis de megève et demi-quartier d'utiliser gratuitement HelloAsso pour recevoir les paiements de gens comme vous.

Total **23.90 €**

Les amis de megève et demi-quartier a privilégié la solution solidaire et gratuite HelloAsso pour votre paiement sécurisé en ligne.



HelloAsso, la solution de paiement alternative et sécurisée

Tous vos achats sur HelloAsso sont sécurisés. Les informations bancaires pour traiter les paiements sont protégées, grâce au cryptage SSL.

Montant qui revient à Amis de Megève

Montant par défaut de « don » proposé par HELLOASSO

Ce montant est modifiable ! Vous pouvez le réduire ou le supprimer totalement via le bouton « Modifier » (voir copie d'écran suivante)

Informations du payeur

Payer en tant qu'organisme

Prénoms *

DURAND ✓

Nom *

Florent ✓

Email *

fed@durand.com ✓

Vérifier les informations pré-alimentées ici

[accepte les Conditions Générales d'Utilisation du service et j'ai lu la charte de confidentialité *](#)

Cocher la case

* Champs obligatoires

© HelloAsso

Et finaliser en cliquant sur ce bouton

Le bouton « Modifier » vous permet de régler le montant du don. Si vous ne souhaitez pas faire de don, cliquez sur « Je ne souhaite pas soutenir HelloAsso ».

Nous rendons possible le paiement à cette association

HelloAsso est une entreprise solidaire d'utilité sociale dont l'unique source de revenus est la contribution des internautes. Chaque soutien au fonctionnement de HelloAsso, nous permet de fournir nos technologies de paiement à des centaines de milliers d'associations de manière intégralement gratuite.

Nous ne pouvons le faire qu'avec votre soutien.

Nous soutenir à hauteur de :

3,90 €

Je ne souhaite pas soutenir HelloAsso

Enregistrer

8. Si vous payez par carte bancaire, après finalisation du paiement, vous retrouverez sur la page « Mon compte » votre inscription :

Liste des adhérents rattachés à ce compte

Adhérent	Type d'adhérent	Etat cotisation	Détail
DUPONT Jean	Membre fondateur (dernière adhésion le 25/12/2017)	Cotisation à jour	🔍

9. Si vous inscrivez un adhérent et que le moyen de paiement n'est pas la carte bancaire (et donc soit un virement, soit un chèque, soit des espèces), votre inscription apparaîtra sous cette forme :

Liste des adhérents rattachés à ce compte

Adhérent	Type d'adhérent	Etat cotisation	Détail
DURAND Julie	Membre bienfaiteur (dernière adhésion le 25/12/2017)	Paiement en attente	🔍
DUPONT Jean	Membre fondateur (dernière adhésion le 25/12/2017)	Cotisation à jour	🔍



Votre inscription sera finalisée lorsque nous recevrons votre paiement.
Un email vous sera alors envoyé pour vous confirmer la finalisation de l'inscription.

10. Vous pouvez enfin récupérer votre reçu fiscal en accédant au détail d'un adhérent via la LOUPE :

(dernière adhésion le 25/12/2017)

DUPONT Jean	Membre fondateur (dernière adhésion le 25/12/2017)	Cotisation à jour	
--------------------	--	-------------------	---

Puis en cliquant en bas sur « Télécharger votre justificatif »

Historique d'adhésions

Date	Type	Paiement	Montant	Justificatif Fiscal
25/12/2017	Membre fondateur	Carte bancaire	80€	Télécharger le justificatif